

# LA PREMIÈRE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (CER) RECONNUE EN WALLONIE

Grâce aux efforts du Parc naturel de Gaume et de ses partenaires, la Wallonie franchit une étape majeure dans la transition énergétique avec la notification officielle de la première Communauté d'Énergie Renouvelable (mai 2024), la Communauté d'énergie renouvelable Soleil d'Aubange (CERSA), et l'autorisation de l'activité de partage d'électricité organisée en son sein (juillet 2024).

Ce projet innovant vise à promouvoir le partage d'électricité renouvelable locale et à renforcer l'autonomie énergétique de la région.

### Une initiative pionnière pour la Gaume et la Wallonie

Dans le cadre du programme européen LEADER, le GAL Parc naturel de Gaume a pris l'initiative de développer ce projet, en collaboration avec Energie Commune et la Ville d'Aubange, choisie comme commune pilote. Cette première CER wallonne repose donc sur un modèle public-privé facilitant la production et le partage d'électricité renouvelable entre ses membres.

L'installation photovoltaïque de 45 kWc (30 kVA), située sur les toits du Service Travaux de la Ville d'Aubange, est au cœur du modèle. Elle alimente en priorité les bâtiments du site et redistribue l'excédent d'électricité produite aux membres consommateurs de la communauté (actuellement 3 ménages de la commune, mais également ouvert aux PME et autres autorités locales).

Cette approche permet d'optimiser l'utilisation de l'énergie verte produite localement et d'en faire bénéficier un plus grand nombre d'acteurs.

### Un modèle d'économie sociale et durable

La mise en place de cette CER répond à des enjeux à la fois environnementaux, sociaux et économiques. Elle offre une alternative complémentaire concrète à l'approvisionnement énergétique traditionnel, en proposant une électricité renouvelable à un prix stable et compétitif.



Ce projet s'inscrit dans une dynamique de développement durable, favorisant une économie locale et responsable. Les citoyens deviennent des «clients actifs» en participant directement à la consommation et à la gestion de l'énergie produite dans leur commune. Cette démarche innovante s'appuie sur un cadre légal adapté, permettant une gouvernance partagée entre les différents acteurs impliqués.

### Un projet appelé à s'étendre

La création de cette première CER à Aubange ouvre la voie à une réplication progressive du modèle sur d'autres communes de la Gaume. Un projet similaire est déjà en cours de réalisation dans la commune de Chiny, et une réflexion est actuellement menée pour étendre cette initiative à l'ensemble du territoire gaumais.

Porté par le Parc naturel de Gaume, ce projet pourrait inspirer d'autres territoires à s'engager davantage dans la transition énergétique en développant des modèles énergétiques collaboratifs et durables.



## CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE KWC DE  
L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

45